



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Sous-direction de la préfiguration
de l'agence ministérielle de gestion
Bureau des achats de communication

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CANDIDATS

DOSSIER N° DAF_2026_000568

Objet de l'accord-cadre	Prestation d'agent de licence pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de produits dérivés pour les marques de l'armée de l'Air et de l'Espace.
Date et heure limite de remise des Candidatures	04/09/2026 À 12H00
Pièces jointes (PJ)	

Version du document	Date de mise en ligne	Questions/Réponses concernées
V1	27/08/2026	Q/R n°1

QUESTIONS	RÉPONSES
<u>Question n°1 :</u> Lors du dépôt pour répondre à cet appel offre, la question ci-jointe nous est posée: Parlez-vous du service de prestation d'agent de licence, ou des produits dérivés qui seront vendus à l'issus du programme de licence ? Quelle part de la valeur de l'offre présentée est composée de produits fabriqués ? - En France : Valeur comprise entre 0 et 100 - Dans l'Union européenne (France incluse) : Valeur comprise entre 0 et 100	<u>Réponse n°1 :</u> La question porte, selon notre compréhension, sur les produits susceptibles d'être commercialisés dans le cadre du programme de licence, et non sur la prestation d'agent de licence elle-même. Il s'agit donc d'indiquer, à titre estimatif, la part ou la proportion, en valeur, des produits qui pourraient être fabriqués : - en France ; - dans l'Union européenne (France incluse). Les informations demandées ont un caractère déclaratif et statistique. À ce stade de la procédure, il est donc attendu une estimation, sur la base des informations dont vous disposez. NB : La copie d'écran transmise ne nous permet pas d'accéder aux éventuelles précisions ou informations complémentaires figurant au niveau du point d'interrogation associé à cette rubrique.